RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE JETTE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Hervé Doven, Président :

Claire Vandevivere, Bourgmestre;

Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, Jacob Kamuanga, Jennifer

Gesquière, Joris Poschet, Échevin(e)s;

Paul Leroy, Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Halima Amrani, Patricia Rodrigues da Costa, Sara Rampelberg, Xavier Van Cauter, Laura Vossen, Christophe Kurt, Mauricette Nsikungu Akhiet, Said El Ghoul, Fatima Salek, Behar Sinani, Cindy Devacht, Eren Güven, Gianni Marin, Jean-Louis Pirottin, Stefan Dooreman, Julien Flandroy, Philippe Lepers, Julie Vandersmissen, Laurence Grommersch, Conseillers communaux;

Benjamin Goeders, Secrétaire communal.

Excusés

Nathalie De Swaef, Échevin(e);

Geoffrey Lepers, Dashminder Bhogal, Garo Garabed, Conseillers communaux;

Nathalie Vandenbrande, Présidente du CPAS.

Séance du 31.05.23

#Objet : CC - SERVICE SPORT/VIE ECONOMIQUE ET ANIMATIONS - INFRASTRUCTURES SPORTIVES - TENNIS ET MINIGOLF - REDEVANCES D'OCCUPATION - MODIFICATION #

Séance publique

Service Sports, commerce et animations

Le Conseil communal,

Vu sa délibération #010/27.03.2019/A/0024# arrêtant les nouvelles redevances d'occupation pour les infrastructures sportives;

Attendu que les frais d'exploitation des installations sportives sont en hausse constante;

Considérant dès lors qu'il est souhaitable de modifier les redevances afin de les adapter aux conditions économiques actuelles;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale:

Sur proposition du Collège,

Décide:

- 1. d'abroger sa délibération #010/27.03.2019/A/0024# arrêtant les redevances d'occupation pour les infrastructures sportives;
- 2. d'arrêter pour les infrastructures sportives suivantes les redevances d'occupation y relatives reprises dans les tableaux ci-dessous avec effet dès le début de la saison 2023 :

Tennis – Parc de la Jeunesse						
4p)		Jeunes jettois		Tarif de base		
		(+ personnel communal de la commune de Jette + Personnel du CPAS de Jette + seniors jettois à partir de 65 ans)	Jettois			
Abonnement de 5h et 10h valable pour la saison						
Synthétique	5 h	21,00 €	42,00 €	63,00 €		

Briques pilées	5 h	28,00€	55,00 €	82,00 €	
Synthétique	10 h	35,00 €	70,00€	105,00 €	
Briques pilées	10 h	49,00 €	97,00€	145,00 €	
		Tarif horaire			
Synthétique	prix unique	15,00 €			
Briques pilées	prix unique	20,00 €			
	Abonnem	ent annuel avec limite de	2h/jr		
Synthétique + briques pilées		280,00 €	500,00€	750,00€	
Carte d'affil 5,00 €	iation pour le	s abonnements – Prix uni	que pour l	a saison :	
	<u>Mini</u>	golf – Parc de la Jeunesse	2		
		Jeunes			
Tarifs		(+ personnel communal de la commune de Jette + Personnel du CPAS de Jette + seniors à partir de 65	Adultes		
		ans)	5,00 €		
1 parcours		3,50 €	 		
1 carnet de 5 parcours		15,00 €	22,00 €		

Stages (organisés soit par un club sportif Jettois, soit par une association sans but lucratif ayant conclu une convention avec la commune)					
Tennis – Parc de la Jeunesse (Forfait annuel par terrain et par saison)					
Synthétique	prix unique	900,00 €			
Briques pilées	prix unique	1.200,00 €			
Minigolf					
Tarif Jeunes					

3. d'arrêter les généralités et modalités pratiques suivantes :

a. Généralités

Les infrastructures mentionnées ci-dessus pourront par décision du collège être mises gratuitement à disposition lors d'activités organisées par des institutions créées par le conseil communal.

b. Modalités pratiques d'application des différents tarifs

I. Principes Terrains de tennis

Le tarif Jettois s'adresse aux personnes habitant la commune et est appliqué lorsqu'un des utilisateurs habite à Jette (sur présentation d'une pièce d'identité).

Le tarif Jeunes Jettois s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans habitant la commune (ou aux séniors à partir de 65 ans) et est appliqué lorsqu'un des utilisateurs habite à Jette et à moins de 18 ans (ou plus que 65 ans) (sur présentation d'une pièce d'identité).

II. Principes pour le Minigolf

Le tarif Jeunes s'adresse aux personnes qui ont moins de 18 ans (ou aux séniors à partir de 65 ans) (sur présentation d'une pièce d'identité).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal, (s) Benjamin Goeders

Le Président, (s) Hervé Doyen

POUR EXTRAIT CONFORME JETTE, le 02 juin 2023

Le Secrétaire communal,

Benjamin Goeders

La Bourgmestre,

Claire Vandevivere

14)